Agence nationale de l'habitat — Anah

Propriétaire occupant

cerfa
N° 13 460*02

DELEGATION .....

N° de dossier

Date du dépôt

Réservé à l'Anah

PLAN DE FINANCEMENT

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION*

● Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse : .....

Bâtiment : ..... Etage : ..... Porte : ..... Escalier : .....

Code Postal : Commune : .....

Tél : Mèl : .....

Reporter l'identité du demandeur figurant sur le formulaire de demande de subvention.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

☐ Coût total des travaux à réaliser ..... : € HT

☐ Honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage ..... : € HT

☐ Honoraires de maîtrise d'œuvre ..... : € HT

● **Montant total de la dépense HT** ..... : € HT

● **Montant total de la dépense TTC** ..... : € TTC

☐ Financement :

- Prêt bancaire (préciser l'établissement prêteur et la nature du prêt) ..... : €
- Apport de fonds personnels ..... : €
- Aides publiques accordées :
  - Aide de l'Anah ..... : €
  - Aide du programme "Habiter mieux"[1] ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Région ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Département ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Commune ou communauté de communes ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Communauté européenne ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Autre aide publique (ADEME, ...)[2] ..... non ☐ oui ☐ montant : €

  Total des aides publiques ..... : €
- Autres aides pour les travaux
  - Caisse d'allocations familiales ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Caisse de retraite[2] ..... non ☐ oui ☐ montant : €
  - Autre aide (Prime EDF, ...)[2] ..... non ☐ oui ☐ montant : €

● **Total des ressources** ..... : €

Je soussigné(e), nom et prénom : .....

certifie sur l'honneur[3] l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature du demandeur

Fait à ....., le

[1] *Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).*
[2] *A préciser.*
[3] ***Déclaration sur l'honneur :*** *Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'Anah entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues éventuellement majorées par décision du Conseil d'administration, et l'interdiction de déposer en tant que propriétaire ou en tant que mandataire, des dossiers de demande de subvention auprès de l'Anah et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code pénal).*